

La forêt privée en 2006

Les Chiffres pour mieux connaître la forêt privée

INCONTOURNABLE
surface et nombre

Ce mémento vous est offert par votre Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme public administré par des propriétaires forestiers élus.

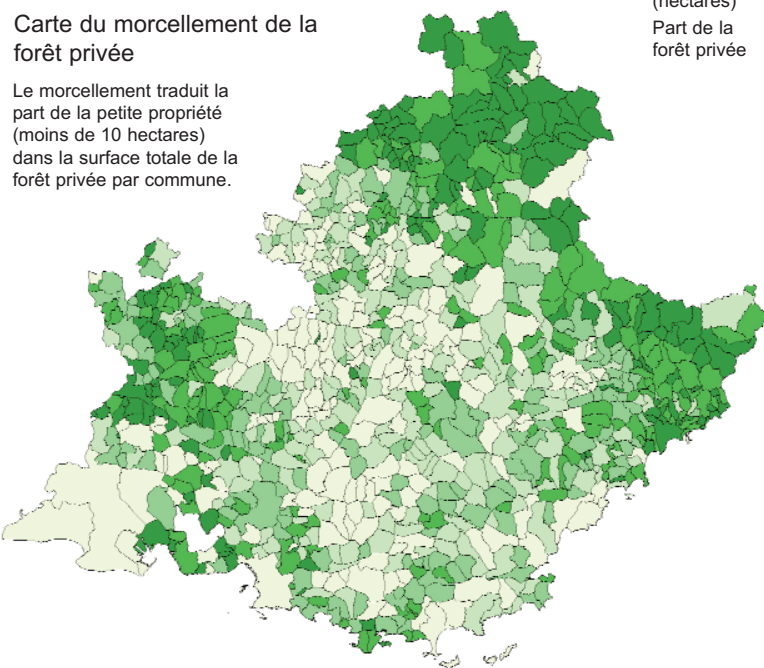
Ce document est destiné à vous faire prendre conscience de la place de la forêt privée dans la région.

- Avec **220 000 propriétaires**, la forêt privée représente près de **1 000 000 d'hectares** de forêt, soit **70% des forêts de la région**

	Départements						Région
	04	05	06	13	83	84	
Surface boisée par département (hectares)	343 691	193 575	224 764	108 655	351 706	176 400	1 386 925
Taux de boisement	49,14%	34,02%	52,35%	21,35%	58,31%	49,31%	44,16%
Surface de la forêt privée (hectares)	217 829	93 296	148 540	78 808	287 306	131 854	957 633
Part de la forêt privée	63,38%	48,20%	66,09%	72,53%	81,69%	74,75%	68,46%

Carte du morcellement de la forêt privée

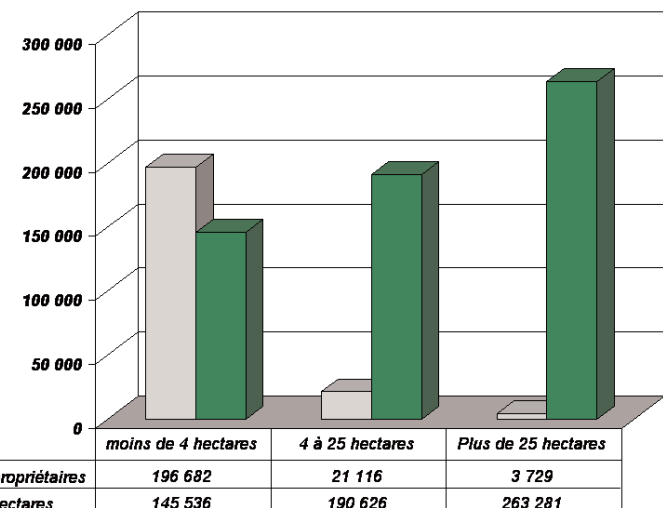
Le morcellement traduit la part de la petite propriété (moins de 10 hectares) dans la surface totale de la forêt privée par commune.



Très morcelé Peu morcelé

→ Le morcellement est plus important dans les **zones alpines**.

Répartition des propriétés par classe de surface



→ Les surfaces boisées sont en constante **progression**.

→ En forêt privée **feuillus et résineux** ont les **mêmes proportions**.

→ Du Chêne vert au Mélèze, en passant par le Chêne-liège, la forêt privée est d'une **rare diversité**.

→ **3 700 propriétaires** de plus de 25 hectares possèdent à eux seuls, **44%** de la surface des parcelles cadastrées "Bois".

→ Les propriétés de faible surface (moins de 4 hectares) ne représentent que **25%** de la surface cadastrée "Bois", ... mais se répartissent entre plus de **200 000 propriétaires**.

→ Seulement **40%** des forêts privées sont **facilement gérables** du fait des conditions d'exploitation.

Il existe à ce titre une grande diversité régionale, les Hautes-Alpes et les Alpes-maritimes étant particulièrement défavorisées.

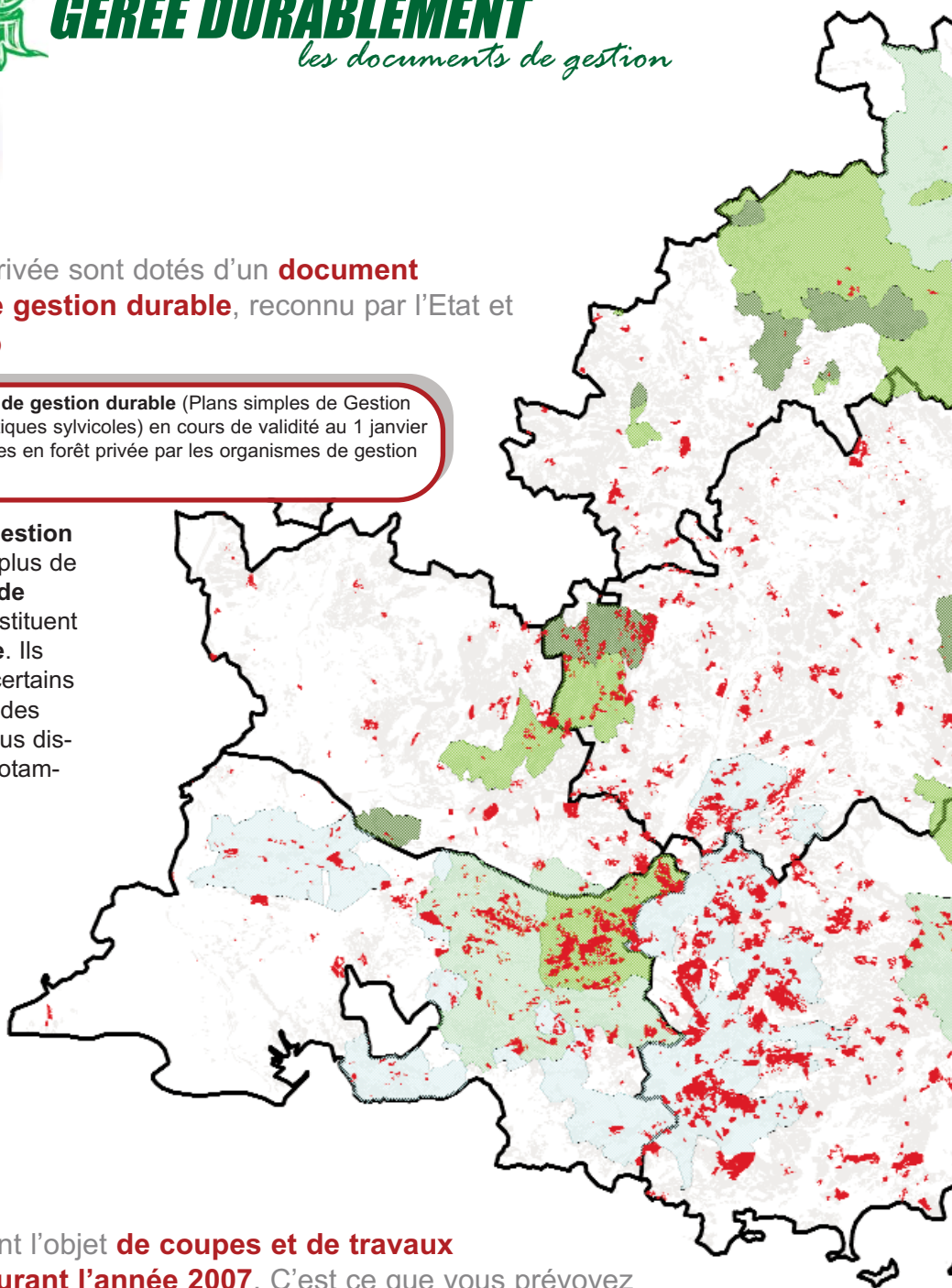


- **101 700 hectares** de forêt privée sont dotés d'un **document apportant la garantie d'une gestion durable**, reconnu par l'Etat et agréé par le CRPF (carte ci-contre)



Documents apportant une garantie de gestion durable (Plans simples de Gestion et adhésions au Code de bonnes pratiques sylvicoles) en cours de validité au 1 janvier 2007 et interventions diverses réalisées en forêt privée par les organismes de gestion en commun

- Faire agréer un **Plan Simple de Gestion** (obligatoire pour les propriétés de plus de 25 hectares) ou adhérer au **Code de bonnes pratiques sylvicoles** constituent des **garanties de gestion durable**. Ils vous permettent de bénéficier de certains allègements fiscaux ou encore d'aides pour l'entretien de votre forêt et vous dispense de certaines autorisations notamment pour les coupes.

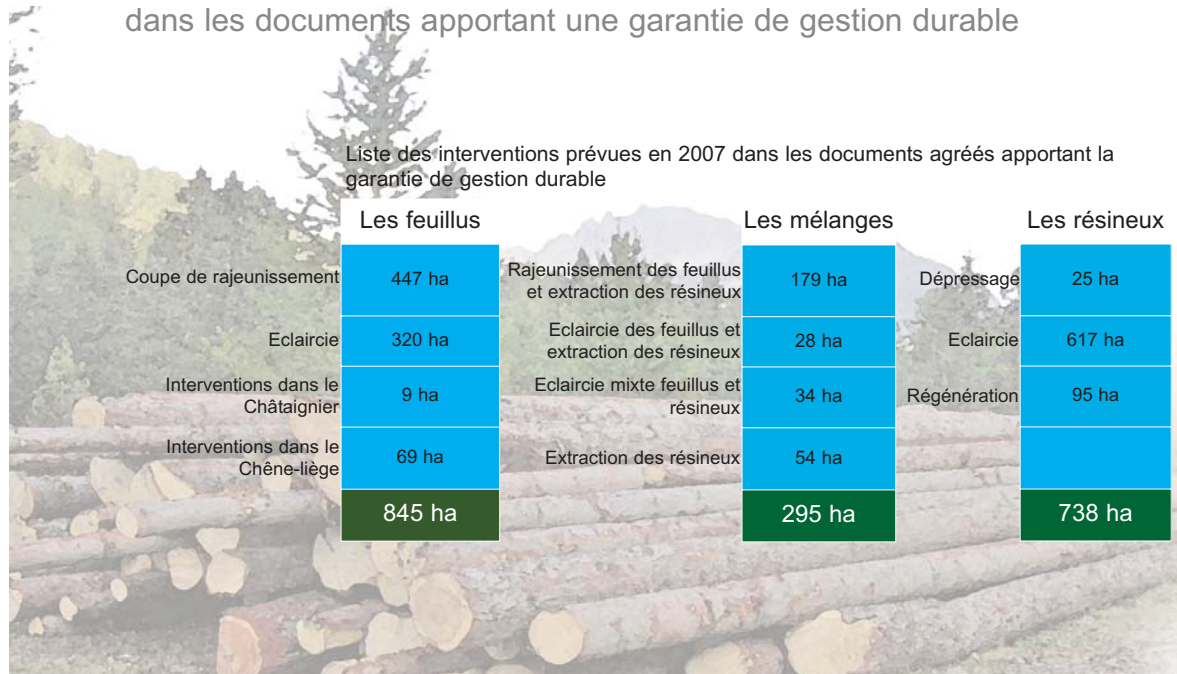


- **1 900 hectares** de forêt feront l'objet de **coupes et de travaux d'amélioration forestière** durant l'année 2007. C'est ce que vous prévoyez dans les documents apportant une garantie de gestion durable

Liste des interventions prévues en 2007 dans les documents agréés apportant la garantie de gestion durable

	Les feuillus		Les mélanges		Les résineux
Coupe de rajeunissement	447 ha	Rajeunissement des feuillus et extraction des résineux	179 ha	Dépressage	25 ha
Eclaircie	320 ha	Eclaircie des feuillus et extraction des résineux	28 ha	Eclaircie	617 ha
Interventions dans le Châtaignier	9 ha	Eclaircie mixte feuillus et résineux	34 ha	Régénération	95 ha
Interventions dans le Chêne-liège	69 ha	Extraction des résineux	54 ha		
	845 ha		295 ha		738 ha

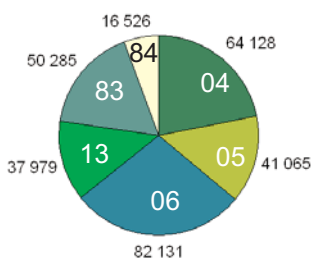
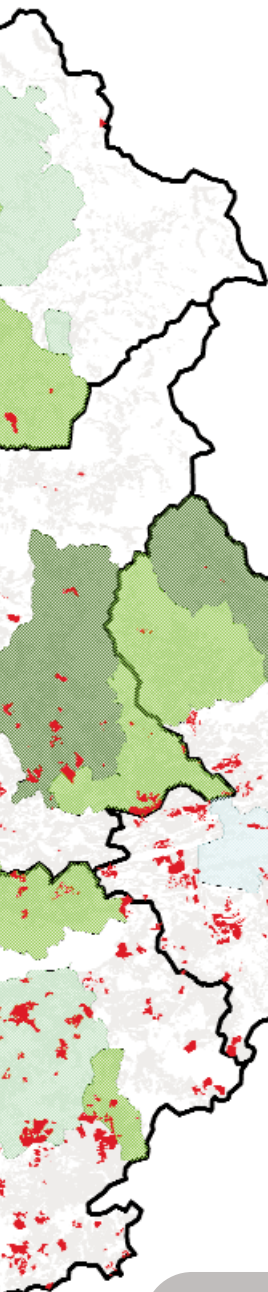
- Une bonne gestion forestière est la première étape vers la **valorisation de votre patrimoine**.
- **Des coupes régulières** font du bien à votre forêt, à condition de respecter certains principes.
- Il n'y a pas de meilleur **prévention contre l'incendie** qu'une bonne gestion forestière





AUX ENJEUX MULTIPLES

un atout économique, touristique et paysager



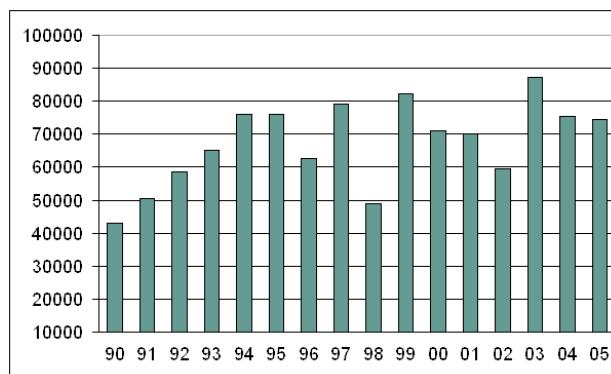
Surface en hectares et par département de la forêt privée concernée par une réglementation "environnementale" ou "paysagère"

- Au 1^{er} janvier 2007, **300 000 hectares** de forêt privée sont concernés par une réglementation au titre de l'**environnement ou du paysage** (1)

→ Ces réglementations sont intégrés dans les documents apportant une garantie de gestion durable.

- Les **1500 adhérents** (80 000 hectares) aux organismes de gestion en commun (2) de la région commercialisent annuellement entre **80 000 et 100 000 m3 de bois**

Volume de bois mobilisée en m3 annuellement par les organismes de gestion en commun en PACA - 1990 à 2005




→ Par le simple fait de vouloir entretenir leur forêt, ils participent à l'**activité économique** de notre région et à la **création de plusieurs centaines d'emplois**.

→ La gestion forestière a également des **répercussions économiques** - non quantifiables - dans de nombreux domaines d'activités.


Les Plans de Développement de Massifs (carte ci-contre)

Les Plans de Développement de Massifs sont un outil du CRPF pour répondre au besoin d'aménagement des ensembles forestiers privés. Ceci permet de faire émerger des enjeux et des voies de développement pour les forêts privées en accord avec le contexte local et d'aboutir à des projets d'aménagement de l'espace forestier.


Les PDM comprennent généralement plusieurs phases :

 Phase "**Diagnostic**" comprenant une localisation et un inventaire de la forêt privée selon une nomenclature précise. Ils permettent de lister et de localiser un certain nombre d'actions, souvent préalable à une phase "Plan d'action" ou "Action"

→ **285 000** hectares de forêt privée sont en cours d'étude dans le cadre d'un **Plan de Développement de Massif**.

 Phase "**Plan d'action**" permettant une programmation de travaux et d'actions dans le temps. Cette programmation est établie après hiérarchisation des enjeux locaux avec les acteurs du territoire.

→ **202** communes sont concernées.

 Phase "**Action**" qui correspond à la phase de réalisation concrète qui implique une animation et un appui technique auprès des propriétaires et des acteurs locaux.

 Autres forêts privées

 **Etat des lieux** (hors PDM) de la forêt privée (souvent simple inventaire foncier)

(1) Zonage Natura 2000, Arrêtés de biotope, Parcs nationaux, Réserves naturelles, Sites classés et directive paysagère

(2) Coopérative forestière

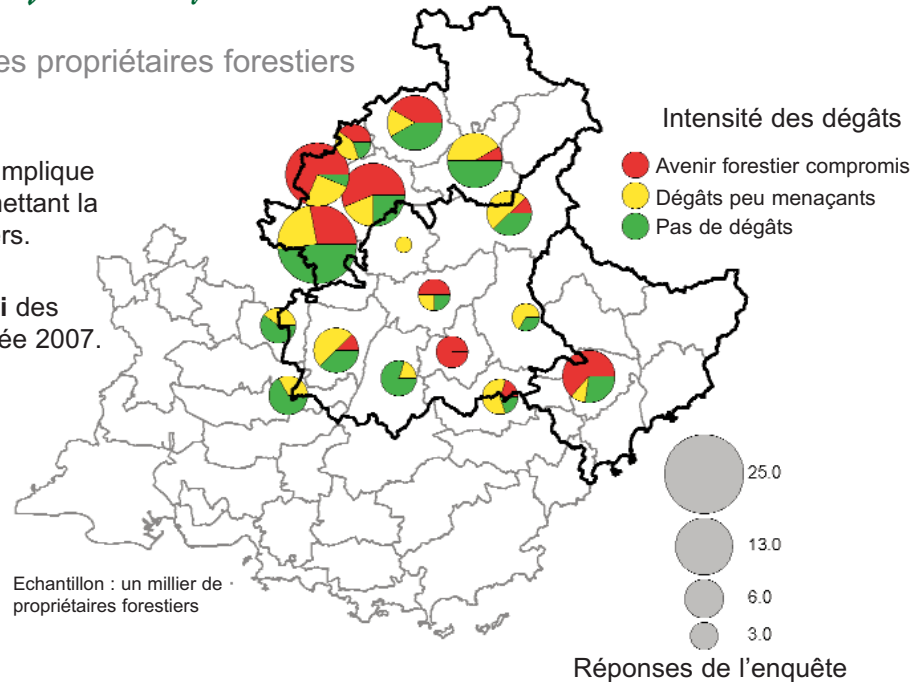


NOTRE BILAN, C'EST VOUS

repères et faits marquants de l'année 2006

● Enquête dégâts de gibiers auprès des propriétaires forestiers dans les Alpes-du-Sud

- Le développement durable des forêts implique un **équilibre sylvo-cynégétique** permettant la régénération des peuplements forestiers.
- La mise en place d'un **réseau de suivi** des dégâts devrait être un objectif de l'année 2007.



● Collaboration de plus en plus étroite avec les "Territoires"

- Participation active aux **11 Chartes Forestières de Territoire** signées ou en cours d'étude dans notre région. Elles concernent 280.000 hectares de forêt privée soit le tiers de la forêt privée régionale.
- Poursuite des Plans de Développement de Massifs.
- Collaborations diverses avec les communautés de communes, d'agglomération, parcs naturels régionaux, notamment dans le Var, les Bouches du Rhône et les Alpes-Maritimes.

● Prise en compte de l'environnement

- Premiers **diagnostics écologiques** effectués avec l'accord des propriétaires à l'occasion de la rédaction des Plans Simples de gestion dans le Vaucluse.
- Conduite d'une étude sur la **fixation du carbone** par des plantations forestières provençales et application à la lutte contre l'effet de serre en région PACA (Soutien à l'action "Forestavenir" conduite par l'association "Forestour")

● Soutien aux organismes de gestion en commun

- Agrément du **règlement type d'exploitation (RTG)** de la coopérative Provence Forêt. L'adhésion au RTG pour les propriétaires de moins de 25 hectares apporte une garantie de gestion durable.
- **Nouveaux statuts** pour cette coopérative avec la création d'une section qui pourra acheter les bois des coopérateurs adhérents pour les commercialiser sous son nom.



Et toujours ...

- L'organisation de journées de vulgarisation. L'année 2006 innove avec notamment des réunions sur le thème de la **silviculture truffière** dans les Alpes de Haute-Provence, et un chantier test de scie mobile dans les Hautes-Alpes.
- La mise en place et le suivi de placettes de référence et de démonstration. Ces placettes sont réparties sur l'ensemble de la région et concernent des thèmes très variés. Un programme de **plantations mellifères** (arbres et arbustes produisant des ressources utilisées par les abeilles) est actuellement en cours.